



Droit sur les trajets pour aller voir le parent non hébergé

Par **bab1505**, le **21/11/2010** à **13:53**

Bonjour,
Mon ex mari et moi même sommes séparés depuis 8 ans. Il voyait sa fille un week end sur 2 mais depuis 1 an je vis à 300 kms de chez lui. Il me demande de faire la moitié des trajets. Puis je refuser de les faire sachant que je suis agoraphobe et que c'est mon nouveau mari qui doit les faire car je ne peux plus conduire sur de telles distances. Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **14:46**

Que dit le jugement actuel ?
Il peut demander, et obtenir (selon le contexte), que vous soyez obligée d'amener et ramener les enfants, à vos frais.